**Réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2024**

|  |
| --- |
| Les budgets sont approuvés |

Le conseil municipal s’est réuni le mercredi 15 avril 2024 sous la présidence du Maire Madame Mariette Voillot. Les comptes administratifs 2023 de la commune, dressés par le Trésorier Principal, n’appellent aucune observation ni réserve. Ils ont été approuvé à l’unanimité. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 367 241.30€ et à 66 201.19€ en ce qui concerne les dépenses d’investissement. Concernant le budget d’assainissement les dépenses se sont élevées à 18 178.13€ pour le fonctionnement et à 16 604.73€ pour l’investissement. Les budgets primitifs 2024 sont approuvés également à l’unanimité. Le budget principal s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 659 955.00€ et en dépenses et en recettes d’investissement à la somme de 215 166.00€. Le budget d’assainissement s’équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 35 405.00€ et en recettes et en dépenses d’investissement à la somme de 13 204.00€ Après en avoir délibéré le conseil décide de ne pas augmenter les taux d’imposition pour 2024 : Taxe foncière bâti 32,57%, taxe foncière non bâti 16,13%, taxe d’habitation 13,69%, CFE 15,92%. En ce qui concerne l’enquête publique concernant le projet de méthanisation à Chamarandes-Choignes, le conseil municipal, amené à se prononcer par un vote, a émis un avis défavorable pour ce projet avec 8 voix contre et 2 abstentions. Un effort sera fait en 2024 pour améliorer les bâtiments communaux et principalement la voirie de Mormant. Les engagements correspondant ont été inscrits au budget primitif à cet effet. Un habitant du hameau se plaint de la vitesse excessive de certains conducteurs sur la voie romaine déjà limitée à 50 km/h. Une étude pour la mise en place d’un ralentisseur sera réalisée prochainement. Une réunion va se tenir pour le passage du tour de France afin de déterminer les actions à envisager, au niveau de la décoration, pour cette animation. En ce qui concerne les élections européennes du 09 juin, les binômes pour contrôler les opérations de vote ont d’ores et déjà été constitués afin que chacun puisse s’organiser pour cette journée. L’hommage à la stèle du Fays est fixé au 16 juin 2024.